



Accusé de réception en préfecture  
062-216200402-20230307-2023-23-URBMC-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2023  
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Numéro de l'acte	2023-23-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

### QUESTION N°2023-23

**URBANISME** : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - TERRAIN SITUE RUE DE L'ASCENSEUR

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

**Le conseil municipal,**

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

**Considérant** que l'immeuble situé 31 rue de l'Ascenseur à ARQUES, implanté sur la parcelle cadastrée D-1033 est en vente

**Considérant** que les futurs acquéreurs de cet immeuble ont un projet de développement et souhaitent faire également l'acquisition du terrain jouxtant l'immeuble

**Considérant** que ce terrain n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Ville d'ARQUES

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal du terrain, situé rue de l'Ascenseur, conformément au plan ci-annexé, et de l'intégrer au domaine privé communal

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents en relation avec cette désaffectation et ce déclassement

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables            27  
- Votes défavorables        0  
- Abstentions                 0

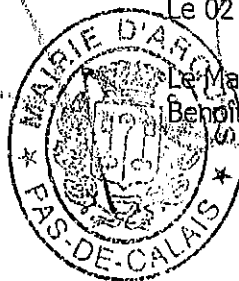
Le secrétaire de séance,  
Johnny WALLART

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 07 MARS 2023 et publication ou  
notification le 07 MARS 2023  
Monsieur le Maire

*Roussel*

Fait à ARQUES, le 02 mars 2023

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

**Affiché le 03 mars 2023**

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : -- Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD**

**Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL**

**Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS**

**Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.**